



INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2019/2020

Chers parents,

Nous vous transmettons quelques informations utiles au bon déroulement des inscriptions au transport scolaire :

Le site pour effectuer les inscriptions en ligne de transports scolaires sera ouvert à partir du 27 juin 2019.

Pour recevoir sa carte de transport avant la rentrée scolaire, les inscriptions devront se faire au plus tard le 18 Août 2019. Passée cette date, vous ne recevrez pas votre carte pour la rentrée scolaire. Il sera interdit d'emprunter les transports de la métropole sans carte après le 15 septembre 2019.

Cette année, toutes les cartes seront renouvelées et envoyée au domicile.

SITE INTERNET pour les inscriptions : www.lepilote.com ou <https://transports-scolaires.ampmetropole.fr/>

COURRIEL : transports.scolaires@ampmetropole.fr

NUMERO INDIGO : 0800 710 588 (gratuit)

➤ **TARIFS :**

PASS SCOLAIRE sans RTM : 81 € pour une année complète (01/09/2019-31/08/2020) et utilisable sur tous les réseaux de transports de la Métropole Sauf RTM.

PASS SCOLAIRE avec RTM : 220 € pour une année complète (01/09/2018-31/08/2019) et utilisable sur tous les réseaux de transports de la Métropole y compris la RTM.

Types de réduction :

50% de réduction pour les élèves boursiers

50% de réduction pour les parents d'élèves bénéficiaires de la CMUC

20% de réduction pour les familles nombreuses (minimum de 3 enfants à charge)

Les tarifs sont calculés automatiquement sur le site d'inscription.

➤ **PAIEMENTS :**

SITE INTERNET	CB
PÔLE D'ÉCHANGE D'AUBAGNE (Boutique de la mobilité)	CB + CHEQUE + ESPECES
MAIRIE Attention : Le service des transports scolaires en mairie sera fermé du 15 au 23 Août 2019. Pendant cette période, vous pouvez inscrire vos enfants soit sur le site internet soit au pôle d'échange d'Aubagne	CHEQUE

➤ **RESEAUX & CIRCUITS :**

Pour l'inscription, il vous suffit de renseigner uniquement la ligne principalement empruntée.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	VILLE	RESEAU	CIRCUIT
Ecole Primaire Leriche Mistral	CARNOUX EN PROVENCE	LA MARCOULINE	MRC PS03
Collège des Gorguettes par le Verdon	CASSIS	LA MARCOULINE	MRC PS01
Collège des Gorguettes par la RD	CASSIS	LA MARCOULINE	MRC PS02
Groupe scolaire Saint Augustin	CARNOUX EN PROVENCE	LA MARCOULINE	MRC PS04
Collèges et Lycées de La Ciotat	LA CIOTAT	LA MARCOULINE	MRC05
Collèges et Lycées de Marseille	MARSEILLE	LA MARCOULINE	MRC06 (Autoroute) MRC08 (Gineste)
Lycée St Jean de Garguier	GEMENOS	LA MARCOULINE	MRC09
Collèges et Lycées d'Aubagne	AUBAGNE	CARTREIZE	CTZ68

Comme l'an dernier, le pass permet aux élèves d'emprunter tous les réseaux de la Métropole (sauf RTM si non compris dans le forfait choisi)

➤ **POINTS DE MONTEE :**

Se référer au site [Le Pilote.com](http://LePilote.com)

➤ **POUR L'INSCRIPTION :** Les documents à scanner et à télécharger sont

Pièces justificatives obligatoires :

- Une photo de l'élève (format C.N.I.)
- Une pièce d'identité de l'élève (C.N.I. ou passeport). *Pour les élèves n'ayant pas de pièce d'identité, il faut impérativement scanner la page enfant du livret de famille à l'emplacement réservé « pièce d'identité »*
- Le livret de famille (page des 2 parents et toutes les pages des enfants)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois du représentant légal ayant fait l'inscription (AVIS IMPOTS 2018, EDF) – *Pas de facture de téléphone portable*

Si l'élève est dans l'une des situations ci-dessous, il doit fournir les pièces complémentaires **OBLIGATOIRES** :

Pour les boursiers : attestation de bourse de l'année en cours 2019/2020. S'il n'est pas en possession de l'attestation de l'année en cours, il doit scanner celle de l'année précédente 2018/2019. Sinon il doit payer la totalité de l'abonnement et télécharger ultérieurement l'attestation de bourse 2019/2020. Les modalités de remboursement seront alors adressées par courrier.

Pour les familles nombreuses : copie du livret de famille (page des 2 parents et page de tous les enfants)

Pour les bénéficiaires de la CMU C : attestation de la CPAM de moins de trois mois (téléchargeable sur le site AMELI.fr ou disponible sur les bornes CPAM ou sur demande par courrier à la CPAM) sur laquelle devra figurer OBLIGATOIREMENT le nom de l'enfant.

Pour les élèves ayant plus de 16 ans et un jour au 01/09/2019, le dossier doit être complété avec un certificat de scolarité OBLIGATOIRE. Dans le cas contraire, le titre de transport sera suspendu à compter du 30 septembre 2019 – *Pour les inscriptions faites à partir du 01/10/2019, le certificat de scolarité est obligatoire à l'inscription.*